

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

DOMAINE : ARTS, LETTRES, LANGUES

LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE : CINÉMA ET THÉÂTRE

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Université Paris Ouest Nanterre La Défense	Le Président de l'Université Recteur Vice-Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : II

Code NSF : 133 – Musique, arts du spectacle (cinéma et théâtre)

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

- Activités relatives à l'animation culturelle, à l'organisation culturelle au sens large, aux activités liées à la production, à la conception et à la promotion du spectacle vivant et de l'audiovisuel.
- Le caractère à la fois généraliste et pratique de ce cursus le rend très utile pour aborder la formation d'une Ecole supérieure spécialisée ou un Master professionnalisant, en particulier les deux spécialités Professionnelles des Masters Cinéma et Théâtre de Paris Ouest Nanterre : le Master 2 Professionnel « Scénario et écritures audiovisuelles » et le Master Professionnel « Dramaturgie et mise en scène ».
- Le développement des échanges européens trouve un milieu très favorable dans les partenariats culturels, tant sur le plan de la Recherche que sur celui de l'enseignement. Par le biais des échanges Erasmus, nous entretenons des relations régulières et étroites avec les Universités : allemandes (Bochum, Francfort, Giessen, Leipzig, Mainz), anglaise (Birkbeck), autrichienne (Vienne), belges (Gand, Liège), espagnoles (Autonoma de Barcelone, Pompeu Fabra), estonienne (Tartu), hongroise (Budapest), irlandaise (Dublin), italiennes (Bologne, Macerata, Rome 2, Rome 3, La Sapienza de Rome, la Cattolica de Milan, Udine), polonaise (Warszawa), portugaise (Lisboa) et suisse (Genève)
- Concours de la fonction publique et Concours de la filière culturelle de la fonction publique territoriale (niveaux I et II)
- Concours d'enseignement : professeurs des écoles.
- Certification complémentaire en cinéma et audiovisuel et en théâtre.
- Le parcours à dominante Théâtre de La Licence mention Arts du spectacle offre une préparation solide aux concours d'entrée aux Ecoles-d'Art dramatique (Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, Ecole du Théâtre National de Strasbourg, de Saint-Etienne, de Rennes, de Cannes, Lille et Ensatt de Lyon). Au travers de stages intégrés, ce cursus débouche aussi sur la vie professionnelle (production, organismes culturels, etc.).
- Le parcours à dominante Cinéma/audiovisuel de la Licence mention Arts du spectacle offre une préparation solide aux concours d'entrée aux Ecoles Nationale de cinéma (FEMIS, Louis-Lumière; INSAS de Bruxelles, Ecole Nationale de la Photographie /CNP d'Arles). Au travers de stages intégrés, ce cursus débouche aussi sur la vie professionnelle (production, journalisme culturel et critique, institutions culturelles etc.)

Compétences ou capacités évaluées :

- Maîtriser les différentes périodes et les différents courants de l'histoire du cinéma.
- Analyser une séquence, un film.
- Rédiger et présenter un texte court en rapport avec le cinéma.
- Appréhender les bases techniques des différentes étapes de la conception d'un film (scénario, montage, réalisation, cadrage).
- Situer les œuvres cinématographiques en relation avec les autres arts (théâtre, littérature).
- Travailler en groupe dans le cadre des ateliers pratiques.
- Maîtriser les différentes périodes et les différents courants de l'histoire du théâtre.
- Appréhender les bases techniques des différentes étapes du montage d'un spectacle.
- Savoir faire une analyse dramaturgique.
- Savoir faire une analyse de spectacle.
- Savoir animer une rencontre (interview, entretien, etc.).
- Savoir analyser un texte.
- Savoir synthétiser.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités :

Le titulaire peut exercer dans les différents domaines de la production du cinéma, de l'audiovisuel et des arts vivants, dans les différents domaines de la création cinématographiques, audiovisuelles et théâtrales, dans les métiers de la communication, dans les institutions culturelles liées au cinéma ou au théâtre, dans les festivals de cinéma ou de théâtre, dans le milieu associatif en lien avec les secteurs du cinéma et du théâtre.

Le titulaire peut également exercer comme formateur dans le domaine artistique.

Types d'emplois accessibles :

- Métiers culturels et techniques en rapport avec les arts du spectacle et les métiers de l'image et du son
- Réalisateur,
- Monteur,
- Cadreur,
- Preneur de son,
- Assistant metteur en scène,
- Régisseur,
- animateur culturel,
- Acteur,
- Artiste de complément,
- Comédien,
- Administrateur chargé des relations avec les différents publics
- Formateur dans les domaines artistiques.

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

L1203 ; L1304 ; L1503 ; L1302 ; G1202 ; K1206

Réglementation d'activités

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

S1

- UE 1 : HISTOIRE DU CINÉMA (7, 5 ects)
- UE 2 : HISTOIRE ET PRATIQUES DU THÉÂTRE (7, 5 ects)
- UE 3 : METHODOLOGIE DES ARTS DU SPECTACLE (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3 ects)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ (4, 5 ects)
- UE 6 : PREPROFESSIONNALISATION (1, 5 ects)

S2

- UE 1 : HISTOIRE ET PRATIQUES DU CINÉMA (7, 5 ects)
- UE 2 : HISTOIRE DU THÉÂTRE (7, 5 ects)
- UE 3 : METHODOLOGIE DES ARTS DU SPECTACLE 2 (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3 ects)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ (4, 5 ects)
- UE 6 : PRATIQUES DES ARTS DU SPECTACLE (1, 5 ects)

S3

- UE 1 : HISTOIRE ET ESTHÉTIQUE DU CINÉMA (7, 5 ects)
- UE 2 : HISTOIRE DU THÉÂTRE (7, 5 ects)
- UE 3 : ANALYSE ET PRATIQUES DES ARTS DU SPECTACLE (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ (4, 5 ects)
- UE 6 : PREPROFESSIONNALISATION EN ARTS DU SPECTACLE (1, 5 ects)

S4

- UE 1 : HISTOIRE ET ESTHÉTIQUE DU CINÉMA (7, 5 ects)
- UE 2 : HISTOIRE DU THÉÂTRE (7, 5 ects)
- UE 3 : PRATIQUES DES ARTS DU SPECTACLE (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3 ects)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ (4, 5 ects)
- UE 6 : PREPROFESSIONNALISATION EN ARTS DU SPECTACLE (1, 5 ects)

S5 CINÉMA

- UE 1 : APPROCHES THÉORIQUES DU CINÉMA (9 ects)
- UE 2 : FORMES DU RÉCIT CINÉMATOGRAPHIQUE (6 ects)
- UE 3 : BIDISCIPLINAIRE CINÉMA/THÉÂTRE (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3 ects)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ CINÉMA (4, 5 ects)
- UE 6 : PRATIQUES CINÉMA ET AUDIOVISUEL (1, 5 ects)

S6 CINÉMA

- UE 1 : APPROCHES THÉORIQUES DU CINÉMA (9 ects)
- UE 2 : FORMES DU RÉCIT CINÉMATOGRAPHIQUE (6 ects)
- UE 3 : BIDISCIPLINAIRE CINÉMA/THÉÂTRE (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3 ects)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ CINÉMA (4, 5 ects)
- UE 6 : PRATIQUES CINÉMA ET AUDIOVISUEL (1, 5 ects)

S5 THÉÂTRE

- UE 1 : THÉORIE ET HISTOIRE DU THÉÂTRE (9 ects)
- UE 2 : PRATIQUES DU THÉÂTRE (6 ects)
- UE 3 : BIDISCIPLINAIRE THÉÂTRE/CINÉMA (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3 ects)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ THÉÂTRE (4, 5 ects)
- UE 6 : PREPROFESSIONNALISATION (1, 5 ects)

S6 THÉÂTRE

- UE 1 : THÉORIE ET HISTOIRE DU THÉÂTRE (9 ects)
- UE 2 : PRATIQUES DU THÉÂTRE (6 ects)
- UE 3 : BIDISCIPLINAIRE THÉÂTRE/CINÉMA (6 ects)
- UE 4 : LANGUE (3 ects)
- UE 5 : PARCOURS PERSONNALISÉ THÉÂTRE (4, 5 ects)
- UE 6 : PREPROFESSIONNALISATION (1, 5 ects)

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est organisé en 6 semestres valant chacun 30 crédits

Chaque semestre se décompose en Unités d'Enseignement (UE) Disciplinaires ou Transversales.

Les 6 semestres doivent être validés pour l'obtention de la licence.

Les UE se compensent selon les modalités de contrôle votées par l'Université

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé : les UE sont capitalisées sans limite temps.

Conditions d'inscription à la certification

Oui

Non

Indiquer la composition des jurys

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		PR, MCF et enseignants chercheurs intervenants dans le diplôme à Paris Ouest Nanterre La Défense
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		PR, MCF et enseignants chercheurs intervenants dans le diplôme à Paris Ouest Nanterre La Défense
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature libre	X		PR, MCF et enseignants chercheurs intervenants dans le diplôme à Paris Ouest Nanterre La Défense
Par expérience VAE <i>Date de mise en place :</i>	X		PR, MCF et enseignants chercheurs intervenants dans le diplôme à Paris Ouest Nanterre La Défense

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
ERASMUS	

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif au diplôme national de Licence publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la Licence publié au JO du 11 août 2011

Références autres :

Pour LMD2 arrêté du 11 juillet 2011 relatif aux habilitations de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense à délivrer les diplômes nationaux

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques : Site de l'Observatoire de l'Université (OVU)

Autres sources d'informations :

www.u-paris10.fr

http://www.u-paris10.fr/formation/licence-arts-lettres-et-langues-br-mention-arts-du-spectacle-cinema-et-theatre-243018.kjsp?RH=for_dipg%E9n

Portail étudiant du ministère de l'Éducation nationale : www.etudiant.gouv.fr

Portail ONISEP : www.onisep.fr

Lieu(x) de certification : Université Paris Ouest Nanterre La Défense - 200 avenue de la République
92000 Nanterre Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

UFR PHILLIA (Philosophie, Information-Communication, Langage, Littérature, Arts du spectacle)
Université Paris Ouest Nanterre La Défense - 200 avenue de la République
92000 Nanterre Cedex

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.u-paris10.fr/>